

Révision du PLU

Notice sanitaire et de traitement des déchets

Projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal en
date du 12 décembre 2022

Les réseaux techniques urbains

A. L'eau potable

Le maître d'ouvrage concernant l'alimentation en eau potable est le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tremblay-en-France et Claye-Souilly.

L'alimentation en eau potable est assurée par Véolia Eau (Société Française de Distribution d'Eau), en affermage.

L'eau alimentant le service est issue de l'usine d'Annet-sur-Marne. En revanche, le Forage n° 3 qui se situait au nord de la commune, dans la vallée du Petit Rosne, a été définitivement comblé en 2019 et est à l'arrêt.

D'après les contrôles sanitaires effectués par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau distribuée est conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques analysés.

En 2020, le territoire de Garges-lès-Gonesse compte 2 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 5 000 m³.

Il existe 3 143 branchements en 2020, dont encore 8 branchements plomb.

La longueur du réseau sur le territoire communal est de 87 km.

En 2020, le volume total vendu est de 2 357 876 m³, en augmentation par rapport à 2019. L'augmentation de la consommation se fait surtout dans l'habitat (individuel et collectif). La consommation moyenne est de 126L/hab/jours soit 10L de plus par habitant et par jour qu'en 2019.

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	PRODUCTEUR	VALEUR 2019	VALEUR 2020
Volume vendu	Délégataire	2 181 146 m ³	2 357 876 m ³
- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	1 960 144 m ³	2 125 721 m ³
- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	0 m ³	0 m ³
- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	221 002 m ³	232 155 m ³
Consommation moyenne	Délégataire	115 l/hab/j	126 l/hab/j

Source : Rapport annuel eau potable Véolia- 2020

Le réseau d'alimentation de Garges-lès-Gonesse est globalement en bon état et ne présente pas de point noir régulier. Des travaux de renouvellement sont effectués annuellement par Véolia, et sont généralement fait lors de travaux de renouvellement de voiries.

En termes de performance, l'indice linéaire de pertes en réseau s'élève à 10,02m³/jour/km contre 8,17m³/jour/km en 2019.

B. L'assainissement

La commune de Garges-lès-Gonesse s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Assainissement dont le rapport de la phase 4 a été publié en avril 2007.

L'assainissement est assuré par Fayolle en délégation du service public.

Le territoire communal est équipé d'un réseau d'assainissement de type séparatif. Le linéaire de réseau, de type gravitaire, est réparti de la manière suivante :

- 54 433 ml de réseau de collecte d'eaux usées
- 58 383 ml de réseau de collecte d'eaux pluviales

Plus précisément, le tableau ci-contre indique la répartition des canalisations selon leur diamètre.

Le réseau d'assainissement de Garges-lès-Gonesse couvre l'ensemble du territoire. Tous les logements sont considérés comme raccordables. Selon le rapport annuel de 2020, le réseau compte 5 239 abonnés dont 5 150 abonnés domestiques.

Ø (en mm)	Linéaire (en ml)	
	Eaux usées	Eaux Pluviales
150	15 473	
200	30 482	
250	4 644	7 772
300	1 687	13 920
400	1 530	8 985
500	617	10 401
600		4 372
700		1 401
800		4 356
900		777
1000		3819
1200		1 290
1500		1 290
TOTAL	54 433	58 383

Source : Rapport annuel assainissement Fayolle - 2020

B. L'assainissement

a) Eaux pluviales

Le système de collecte des eaux pluviales peut se décomposer en trois bassins-versants principaux :

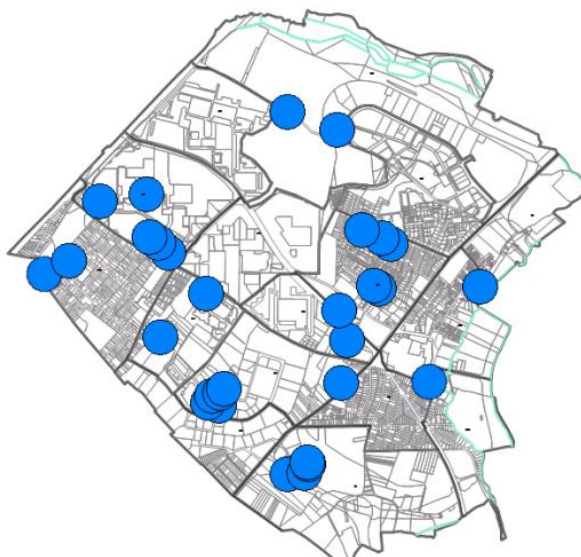
- Le bassin-versant du Croult et du Petit Rosne : ces deux cours d'eau sont les exutoires de plusieurs collecteurs communaux reprenant les eaux de ruissellement des quartiers Nord et Est de Garges-lès-Gonesse. Dans le quartier du Vieux Pays, plusieurs petits collecteurs représentant des bassins versants réduits se rejettent également au Croult.
- Le bassin-versant Centre : les eaux pluviales de ce bassin versant sont évacuées vers la Vieille Mer, à l'intérieur du parc départemental de la Courneuve via un collecteur communal Ø 1,50 m. Les eaux de ruissellement collectées proviennent des quartiers Centre Ville, Barbusse, Basses Bauves, Les Doucettes, L'Argentière et la Croix Buard (en partie).
- Le bassin-versant sud-ouest : les eaux de cette zone sont reprises par les collecteurs pluviaux et unitaires, communaux et départementaux du territoire de la commune de Stains (93).

L'inventaire des formations affleurantes sur le territoire communal fait apparaître des marnes. Ces sols présentent une faible perméabilité, ce qui ne favorise pas l'infiltration des eaux de pluies vers le sous-sol.

En outre, sur la partie nord-ouest de la commune, les horizons marneux comprennent des bancs de gypse avec des risques avérés d'effondrements. Il est donc nécessaire de proscrire l'infiltration sur quelques quartiers : Dame Blanche Nord, Bois de Garges, la Muette, Barbusse (partie nord) et Carnot (secteur ouest).

Les investigations menées lors du Schéma Directeur d'Assainissement communal ont confirmé les insuffisances hydrauliques des réseaux pluviaux structurants. Plusieurs grands aménagements ont été proposés dans la cadre de cette étude : création d'ouvrages de stockage/régulation.

Selon le rapport annuel de 2020, la commune compte 22 bassins de stockage des eaux pluviales, d'une capacité totale de 9 638 m³, répartis sur les quartier Argentière, Doucettes, Vieux Pays, Carnot, Dame Blanche Nord et Ouest et le Centre-Ville (cf. figure ci-contre).



Source : Rapport annuel assainissement Fayolle - 2020

B. L'assainissement

b) Eaux usées

Les eaux usées de Garges-lès-Gonesse sont acheminées et traitées vers l'usine d'épuration Bernard Cholin à Bonneuil-en-France pour le bassin versant S.I.A.H., soit vers l'usine d'épuration Seine Aval pour le bassin versant S.I.A.A.P.

L'ensemble des effluents générés sur le bassin-versant SIAH rejoint les collecteurs syndicaux de fond de vallée situés en bordure du Petit Rosne et du Croult. Les eaux collectées sur le bassin-versant SIAAP sont quant à elles évacuées vers les collecteurs communaux et départementaux de la commune de Stains.

En 2020, 84 obstructions ont été relevées et trois d'entre elles ont mené des débordements sur voiries ou dans des locaux. Ils sont localisés principalement sur des zones où les effluents sont particulièrement chargés, notamment sur le boulevard de la muette à proximité du centre commercial CORA. Par ailleurs, les rues Daniel Panquin et René BLOUET ont été identifiées comme « point noir » par le rapport annuel de Fayolle en raison d'engorgements fréquents et d'effluents particulièrement chargés.

Aussi, en 2020, sur les 169 contrôles de conformité réalisés, 26 ont présenté un cas de non-conformité, soit 15% des contrôles. Les anomalies sont présentées dans le tableau suivant :

Type d'anomalies	Qté	Conformité	Répartition des Non conformités	
1- Installations conformes				
Sans Objet	143	Conforme		85%
2-Installations Non-conformes : (26 u)				
Absence regard branchement	11	Non-conformité	42%	15%
EP sur EU	5	Non-conformité	19%	
Infiltration EP non autorisée	1	Non-conformité	3%	
servitude assainissement non définie	2	Non-conformité	7%	
Système privatif non séparatif	1	Non-conformité	3%	
EU sur EP	2	Non-conformité majeure	7%	
Ecoulements EP en libre sur parcelle	5	Non-conformité tolérée	19%	
Total	169			100%

Source : Rapport annuel assainissement Fayolle - 2020

C. La gestion des déchets

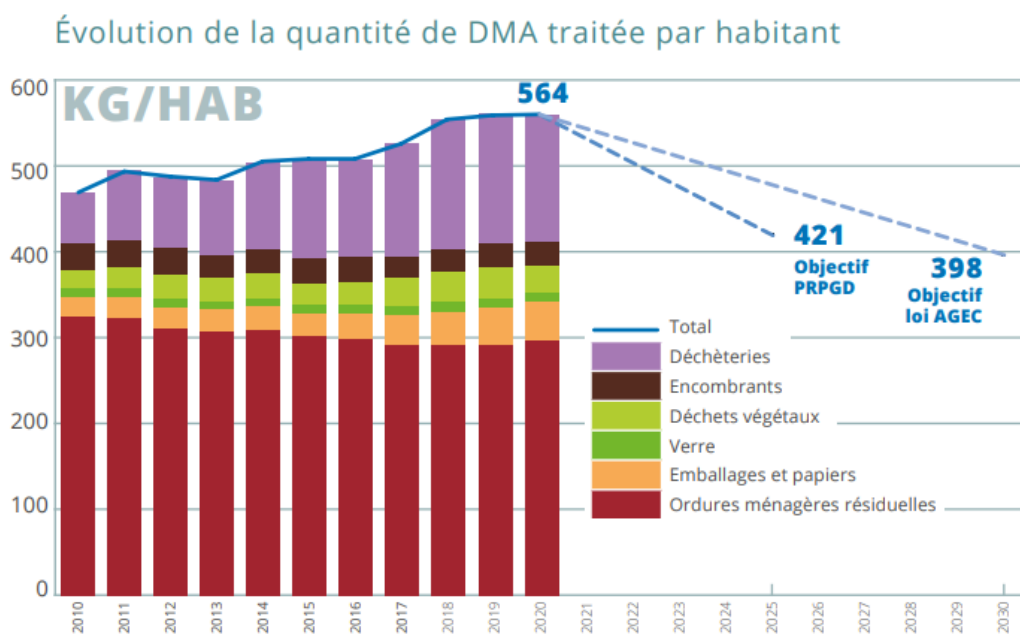
La gestion des déchets ménagers est une compétence du Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS). Le périmètre de ce syndicat s'étend sur 3 collectivités, 59 communes et concerne 414 570 habitants.

En 2019, le SIGIDURS a adopté son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). La réduction de la quantité de déchets produite permet de limiter l'impact environnemental lié à leur traitement. De plus, la réutilisation, la réparation et le réemploi permettent à un produit de rester dans le cercle vertueux de l'utilisation et participent donc à la préservation des ressources.

La production de déchets

A l'échelle du périmètre du SIGIDURS, la production de déchets par habitant a augmenté ces 10 dernières années.

En 2020, le rapport annuel relève une production de déchets de 564 kg/hab. L'atteinte, à l'horizon 2025-2030, des objectifs de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui s'élèvent respectivement à hauteur de 398 et 421 kg/hab, nécessitera une baisse significative de la production de déchets.



Source : Rapport d'activités SIGIDURS 2020

C. La gestion des déchets

Toutefois, plusieurs actions de prévention et de sensibilisation ont été menées par le SIGIDURS afin de réduire la quantité et la nocivité des déchets produits. Ces actions se traduisent notamment par : la mise à disposition de stop-pub, la distribution de composteurs, le broyage des déchets végétaux, l'accompagnement des restaurants collectifs à la réduction du gaspillage, la mise en place des Semaines du Jardin Durable, etc.

La commune de Garges possède cependant un pourcentage faible d'équipement en composteurs individuels (0 à 5%).

La collecte des déchets

La collecte en porte à porte est gérée de la manière suivante :

	Arnouville, Bonneuil-en-France, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles, Villiers-le-Bel	Autres communes	Km parcourus
tout habitat/période/commune			
Emballages et papiers	1 x par semaine		219 073
selon l'habitat			
Ordures ménagères	2 à 4 x par semaine	1 ou 2 x par semaine	526 076
selon la période			
Déchets végétaux	Entre 1 x par semaine et 1 x par mois		134 004
selon la commune			
Encombrants	1 x par mois	Entre 1 x par mois et 1 x tous les 4 mois	76 623

Source : Rapport d'activités SIGIDURS 2020

En 2020, les tonnages de déchets collectés sur le périmètre du SIGIDURS, et notamment sur le territoire de la CA Roissy Pays de France (CARPF), sont les suivants :

Porte-à-porte et Apport volontaire	C3PF	CAPV	CARPF	Total territoire
Ordures ménagères	2 532	13 027	107 694	123 253
Emballages et papiers	742	2 817	14 799	18 358
Verre	259	849	3 609	4 717
Encombrants	304	1 630	10 007	11 947
Déchets végétaux	821	2 067	9 766	12 653
Textile	39	131	334	504
Total	4 697	20 520	146 210	171 426

Hors déchets des déchèteries (textiles, cartons) et des CTM

Source : Rapport d'activités SIGIDURS 2020

Le périmètre du SIGIDURS est également desservi par un réseau de 6 déchetteries depuis le 1^{er} septembre 2019 sur les communes de Bouqueval, Gonesse, Sarcelles, Louvres, Dammarville-en-Goële et Mitry-Mory. Les deux dernières sont gérées par le SIGIDURS mais sont la propriété de la CARPF.

La commune de Garges-lès-Gonesse n'est donc pas concernée par l'implantation d'une déchetterie.

C. La gestion des déchets

Le traitement des déchets

Les déchets sont ensuite traités par le SIGIDURS (Syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles).

Le **Centre de tri** du SIGIDURS, situé à Sarcelles, assure le traitement des emballages et des papiers graphiques collectés en mélange. Il sert également de plateforme de stockage temporaire des emballages en verre issus des bornes d'apport volontaire du territoire.

Le **Centre de Valorisation Énergétique (CVE)**, propriété du SIGIDURS et également situé à Sarcelles, permet de traiter les ordures ménagères résiduelles issues des collectivités adhérentes, d'une collectivité cliente, ainsi que les refus de tri issus du centre de tri et du tri des encombrants.

L'incinération des déchets permet de produire de l'électricité ou de la vapeur utilisée pour le chauffage. Sur l'année 2020, le CVE a couvert 77% des besoins du réseau de chaleur.

Les résidus de l'incinération comprennent les mâchefers ainsi que des cendres et des boues appelées Réfiom (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) Une part importante de ces déchets est également valorisée.

Certains déchets ne peuvent pas être incinérés et sont alors enfouis.